



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : communistes-hebdo@wanadoo.fr

E'mail : communistes75@orange.fr

16/12/2015

Statuts du Parti Révolutionnaire COMMUNISTES

Préambule

Avec celles et ceux qui approuvent les présents statuts, il est constitué un parti politique dénommé

Parti Révolutionnaire COMMUNISTES

Siège social 99 bis Avenue du Général Leclerc 75014 Paris.

Notre parti est l'organisation politique héritière des grandes traditions révolutionnaires du peuple français, elle s'inspire des ses luttes historiques pour l'indépendance nationale et le progrès social. Elle fonde son action sur la théorie marxiste, conception scientifique d'une démarche révolutionnaire.

Il est le parti révolutionnaire dont notre pays a besoin, le parti de la classe ouvrière et de la grande majorité des salariés, il a pour vocation de rassembler tous ceux et celles qui veulent agir pour un changement politique, abolir le capitalisme et construire une société socialiste, propriétaire des moyens de production et d'échange, débarrassée de l'exploitation de l'homme par l'homme et ouvrant des perspectives durables de paix, de liberté, d'amitié et de fraternité.

Notre parti agit, sur des bases de luttes de classes, pour l'unité d'action de toutes les victimes de l'exploitation capitaliste.

Il est à la fois un parti national et internationaliste, dont la politique est fondée sur les intérêts de classe des salariés et du peuple, inséparable de l'intérêt national.

Notre parti est solidaire de tous les peuples qui luttent. Il est solidaire des partis révolutionnaires dans leur combat contre le capitalisme dans leurs pays et contre l'impérialisme.

Notre parti agit pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il combat le racisme, la xénophobie.

Il est attaché au principe de la laïcité.

Il lutte pour une solution politique de tous les conflits internationaux sur la seule base de l'intérêt des peuples pour leur indépendance, leur émancipation politique, économique et sociale.

Article I

1-1 : L'unité politique et d'action du parti, de ses adhérents, se construit par l'apport personnel et collectif au débat le plus large ; par les décisions démocratiques prises à la majorité, par le respect de celle-ci qui assurent son efficacité dans l'action. L'opinion des adhérents s'exprime dans le débat démocratique. Nous rejetons les tendances qui figent les opinions, s'opposent à la cohésion et à, la pluralité de la réflexion. Elles mettent en cause l'efficacité dans l'action. Elles sont contraires aux conceptions du parti révolutionnaire.

Les directions à tous les échelons ont la responsabilité de veiller au respect de la mise en œuvre par tout le parti des décisions adoptées par le congrès.

C'est ce que Lénine a nommé le Centralisme Démocratique.

1-2 : Peuvent être membres du parti celles et ceux qui approuvent ses orientations et ses statuts, adhèrent à l'une de ses organisations d'entreprises où locales ou ils militent et acquittent leurs cotisations mensuelles. La cellule enregistre l'adhésion.

1-3 : Le parti s'organise en priorité dans les entreprises, lieux de l'exploitation capitaliste où la lutte de classes est permanente. Il travaille à créer des cellules d'entreprises, d'établissements d'enseignement, de quartiers, cités et villages.

1-4 : L'adhérent du parti qui change de lieu de travail ou de résidence en informe son organisation, permettant ainsi le contact rapide avec sa nouvelle organisation.

1-5 : La formation des adhérents est une nécessité pour leur permettre de se faire une opinion personnelle face aux situations politiques auxquelles ils se trouvent confrontés.

1-6 : L'élection des directions. Les directions sont élues à tous les échelons par les adhérents ou leurs délégués. Ils décident de la forme à donner à ces élections, vote à main levée ou à bulletin secret.

Les directions à tous les niveaux, rendent compte régulièrement à leurs mandants de leur activité.

1-7 : Les adhérents du parti décident de leur participation à des organisations, aux syndicats dans lesquels se retrouvent les salariés et la population.

Article II - Les Structures

II-1 Le congrès

Composé des délégués élus par les conférences fédérales, il analyse la situation politique nationale et internationale. Il décide de l'orientation et de l'activité politique et élit sa direction, le Comité National.

Cette élection se déroule suivant les formes décidées par le congrès.

La réunion du congrès a lieu au moins tous les deux ans.

Des congrès extraordinaires peuvent avoir lieu à l'initiative du C.N. ou à la demande de la majorité des fédérations.

Le Comité National élit son Bureau National et son Secrétaire National.

Le Comité National est l'instance dirigeante entre deux congrès. Il applique les décisions du congrès, impulse l'activité politique, aide au renforcement et à l'organisation du parti, prend des initiatives internationales avec les partis et forces anticapitalistes pour le développement de l'action des peuples.

II-2- La fédération

La fédération regroupe les sections d'un département. Elle a la responsabilité de l'activité et du débat politique à son niveau. La conférence fédérale est composée de délégués élus par les conférences de sections. Elle se réunit obligatoirement avant chaque congrès ou chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Elle élit sa direction dans les formes qu'elle a décidées.

II 3 - La section

La section regroupe les cellules d'une entreprise, les cellules d'entreprises et locales d'une ou plusieurs communes. Elle a la responsabilité de l'activité et du débat politique à son niveau.

La conférence de section composée de délégués élus par les cellules se réunit obligatoirement avant le congrès du parti ou chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Elle élit sa direction dans les formes qu'elle a décidées.

II-4 - La cellule

La cellule est l'organisation de base du parti. Elle est le centre de la réalisation de la politique du parti et de son élaboration. Ses membres discutent, confrontent les arguments qui se nourrissent de la réalité de la vie et de l'expérience. Elle se crée en premier lieu à l'entreprise, là où s'exerce en permanence l'affrontement de classes, dans les quartiers, les villes et les villages.

La cellule est en prise directe avec la vie, les besoins, les aspirations des travailleurs ou de la population.

Elle intervient sur tous ces domaines, donne son avis, propose des solutions, fait connaître les propositions du parti.

II-5 Les directions élues rendent compte de leur mandat.

Article III Les élus

Le parti développe son action politique sous toutes les formes. Les élections en sont une.

Les candidats aux différentes élections sont désignés par les instances correspondant à la nature de l'élection.

Les élus du parti sont des adhérents parmi les adhérents avec les mêmes droits et devoirs, investis d'une responsabilité particulière. Ils rendent compte de leur mandat devant les instances qui les ont désignées. Ceux qui touchent des indemnités les reversent au parti.

Article IV Les finances

Sans indépendance financière, l'indépendance politique n'existe pas.

Les ressources du parti sont :-La cotisation mensuelle de l'adhérent sur la base de 1% des salaires ou retraites nets.

-La souscription permanente sous diverses formes.- Les dons - les versements aux souscriptions.

A chaque niveau de l'organisation est élu un trésorier dont l'une des tâches est d'animer en permanence l'augmentation des ressources définies ci-dessus. Il peut-être assisté d'une commission de contrôle financier.

Article V La presse

Notre parti publie des journaux exprimant sa ligne politique.

Article VI La jeunesse

Notre parti agit dans la jeunesse, au moyen de sa section –Jeunes- en lien avec le comité national.

Statut modifié le 16 décembre 2015

ROLANDE PERLICAN

MEMBRE DU BUREAU DU PARTI.

Paris le 16 Décembre 2015

Le Président Antonio Sanchez